



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Instruments de musique

Question écrite n° 37691

### Texte de la question

Mme Paulette Nevoux attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels qui en jouent. Deux sortes de bassons sont utilisés dans le monde : le basson français et le basson allemand. En 1988, année du patrimoine, il est inquietant de constater que la libre concurrence entre les deux systèmes, qui devrait être de règle, n'existe pas toujours. En effet, de récents concours de recrutement afin de pourvoir à des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que les concours étaient réservés aux instrumentistes utilisant le système allemand. L'administration du futur Opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des « bassons allemands ». Si cet état de fait devait se poursuivre, tous les instruments appartenant aux conservatoires, comme aux particuliers, devraient être remplacés par des instruments d'importation, l'ensemble de notre système pédagogique étant basé sur l'étude du basson français, et toute une partie de la lutherie française disparaîtrait de ce fait. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures il compte prendre pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nevoux Paulette](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37691

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 952